

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	27 août 2018	3 septembre 2018
Quorum 56		
Votants 72		
Suffrages exprimés : 72		

Séance du 12 septembre 2018

N°180912-03

L’an deux mil dix-huit, le 12 septembre à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, Jean BUGEON, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Philippe CARREIN, Jean-Louis CHAUVENSY, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN (Saint Valéry en Caux), Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Michel VIARD et Patrick VICTOR.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean-Marie GEORGES représenté par Mme Maryvonne SCHILD
M. Didier LEMAISTRE représenté par M. Bruno THUNE
M. Daniel SEIGNEUR représenté par M. Denis GUEDIN

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Rémy BELLANGER a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
M. André-Pierre BOURDON a donné pouvoir à Mme Chantal BERTEAU
M. Luc BREANT a donné pouvoir à M. Yvon PESQUET
M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Michel VIARD
M. Raymond CARPENTIER a donné pouvoir à M. Jean-Marie FERMENT
Mme Christine CHANGEUX a donné pouvoir à Mme Annie DUMENIL
M. Jacques CHEVALLIER a donné pouvoir à M. Jean-Claude DUBOC
Mme Marie-Louise DOULET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT
M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Hervé MOUQUET
Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à M. Pierre-Yves JEGAT
Mme Agnès LEDUC a donné pouvoir à M. Pascal LARGILLET
M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Patrice FAUCON
Mme Françoise MARIE a donné pouvoir à M. Jean-Marc COPPENS
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valéry en Caux)
M. Régis PETIT a donné pouvoir à M. Daniel LEGROS
M. René VIMONT a donné pouvoir à M. Gérard COLIN

Absents :

MM Maurice BEAUFILS, Jean-Luc COTTARD, Enrick DE BRABANDERE, Laurent GODEFROY, David LAMBION
Alain LETARD, Paul MENARD, Alain POILVE, Joël SALLE, Michel SERY et Mmes Dominique CHAUVEL, Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH et Marie-Pierre VASLIN

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Maryvonne SCHILD a été élue secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

FINANCES – Assainissement délégation – Décision modificative n°2/2018

N°03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'article L.1612-11 du CGCT qui donne la possibilité d'apporter en cours d'année des modifications au budget,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 24 juillet 2018,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en sa séance du 30 août 2018,

Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- accepte les modifications présentées dans les tableaux ci-dessous :

RECAPITULATIF DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2/2018 ASSAINISSEMENT DELEGATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DM	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DM
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00 €		013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00 €		70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00 €
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00 €		74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 €		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
	66 CHARGES FINANCIERES	0,00 €		78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €		042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00 €			
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DM	Opération d'exécution	Chapitre nature	Prévu sur DM
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT RECUES	
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			041 OPERATIONS PATRIMONIALES	341 016,00 €
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	900 000,00 €		021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
31503	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-500 000,00 €			
31504	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-400 000,00 €			
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	341 016,00 €			
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	341 016,00 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	341 016,00 €

DM N°2 BUDGET ASSAINISSEMENT DELEGATION

SERVICE DEMANDEUR	CHAPITRE BUDGETAIRE		LIGNE BUDGETAIRE	ANTENNE	S : : : : : : : : : : : :	BUDGET PRIMITIF	DM n°1	EXPLICATIONS
	Opération	Chapitre						
EAS	31503	Nouveils tranche asst.Marréville/Guaitiville/C	2031 FRAS D'ETUDES	18 ASST	D I	2 000 000,00 €	-500 000,00 €	Ajustement des crédits de paiement en fonction de la réalisation effective des travaux
EAS	31504	Reconstruction STEP BOSVILLE	2031 FRAS D'ETUDES	18 ASST	D I	801 017,88 €	-400 000,00 €	
FN		PAS D'OPERATION	2315 RESEAUX	18 ASST	D I	- €	341 016,00 €	Opérations d'ordre patrimoniales pour la réimputation de marchés dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable
FN		PAS D'OPERATION	2313 CONSTRUCTIONS	18 ASST	R I	- €	341 016,00 €	
FN		PAS D'OPERATION	2313 CONSTRUCTIONS	18 ASST	D I	1 972 029,89 €	900 000,00 €	Equilibre de la DM

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,


Gerard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée
complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil
Communautaire n° 03 - Séance du 19/09/18
est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 18/09/18

Date de publication : 18/09/18 Le Président.

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20180912-180912-03-DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018